

DOCUMENT 1.4 : Les principes démocratiques

Plusieurs principes essentiels sont aux fondements de la démocratie :



ÉGALITÉ ET DROITS DE LA PERSONNE

- Toutes les personnes vivant en démocratie ont des droits garantis tels que le droit d'opinion et d'expression, la liberté de pensée, de conscience et de religion, et le droit d'organiser des manifestations pacifiques et d'y participer.
- Dans la majorité des démocraties, les individus sont égaux devant la loi et ont le droit de participer à la société, peu importe leur identité raciale, leur religion, leur origine ethnique, leur langue, leur genre ou leur orientation sexuelle.
- Au Canada, les libertés et les droits fondamentaux sont protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, qui fait partie de la Constitution canadienne.



ÉLECTIONS LIBRES ET ÉQUITABLES

- Les citoyen.ne.s ont le droit de voter lors des élections pour choisir leurs représentant.e.s politiques.
- Toute personne qui a la citoyenneté canadienne et qui a 18 ans et plus peut se présenter à une élection.
- Aucun obstacle ou menace ne brime le droit de vote, que ce soit avant ou après une élection.
- Au Canada, les élections fédérales doivent avoir lieu au plus tard tous les 5 ans.



RESPONSABILITÉ ET TRANSPARENCE

- Les élu.e.s doivent remplir leurs fonctions conformément aux souhaits des personnes qu'ils représentent, plutôt que de servir leurs propres intérêts.
- En démocratie, la presse s'assure que les élu.e.s rendent des comptes et que la population soit informée.
- Au Canada, les élu.e.s se prêtent à des exercices, comme des périodes de questions, afin de rendre des comptes et de répondre aux questions des partis d'opposition. Iels s'impliquent également dans des rencontres avec la population.



ÉTAT DE DROIT

- La loi est appliquée de manière juste, égale et uniforme. Ainsi, tout le monde, incluant les fonctionnaires, la police et les militaires, doit obéir à la loi.
- Le gouvernement ne peut pas punir des personnes qui n'ont pas enfreint la loi.
- Tous.tes les Canadien.ne.s ont le devoir de respecter les lois du pays, même s'ils sont en désaccord avec ces lois.



TOLÉRANCE POLITIQUE

- La société est composée de personnes d'origines culturelles variées, qui pratiquent diverses religions, qui ont différentes identités ethniques et raciales, qui ont différentes identités de genre et orientations sexuelles. Les voix de ces différents groupes sont reconnues.
- Les sociétés démocratiques s'efforcent d'être politiquement tolérantes et de protéger les droits des minorités.
- Les personnes qui ne sont pas au pouvoir sont autorisées à se rassembler et à partager leurs opinions.



PARTICIPATION CITOYENNE

- La participation des citoyen.ne.s à la gouvernance du pays est plus qu'un droit, c'est une responsabilité fondamentale.
- La participation peut comprendre : voter, rester informé.e, débattre des enjeux, prendre part à des assemblées citoyennes, payer ses impôts, être membre d'un jury et manifester.
- La participation citoyenne renforce notre démocratie.